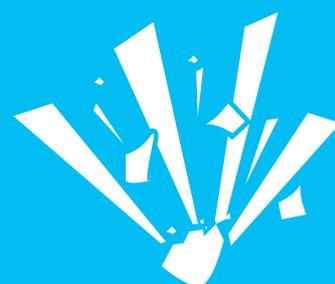


Les produits chimiques



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Dans le BTP, nous utilisons régulièrement des produits chimiques sans forcément en connaître tous les dangers. Il faut savoir les reconnaître et s'en protéger pour éviter les risques d'intoxications, de brûlures, d'affections respiratoires, d'irritations de la peau ou des yeux, voire de cancers.
- Souvent, les mesures de protection ne sont pas suffisamment mises en œuvre.



QUE FAIRE ?

Évaluer le risque chimique :

- Recenser les produits chimiques utilisés,
- Se procurer et conserver les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits, les transmettre au Service de Santé au Travail,
- Établir une notice de poste pour chaque situation de travail exposant les salariés à des produits chimiques. Celle-ci doit notamment contenir les principaux éléments de prévention relatifs à l'utilisation des produits (*risques, équipements de protections appropriés, conduite à tenir en cas d'accident...*),
- Réaliser une évaluation du risque et l'intégrer au Document Unique en tenant compte de plusieurs éléments : la dangerosité des produits (*pictogrammes, données issues des FDS...*), les quantités utilisées, la fréquence d'exposition des salariés, les modes opératoires, procédés de mise en œuvre et les protections collectives existantes.

Supprimer ou substituer les produits et les procédés dangereux :

- Substitution obligatoirement les produits Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques pour la Reproduction (CMR), lorsqu'elle est techniquement possible,

- D'une manière générale, Remplacer les produits dangereux par des produits moins dangereux.

Réduire le niveau du risque chimique :

- **Mettre en place des mesures de prévention collective :**
 - Mécanisation ou automatisation des procédés, travail en vase clos et encoffrement, captage des polluants à la source, ventilation générale, assainissement,
 - Contrôler périodiquement les systèmes d'aspiration.
- **Mettre place de mesures de prévention organisationnelles :** limitation du nombre de personnes exposées et du temps de travail aux postes concernés, procédures d'achat de produits chimiques, gestion des flux et du stockage des produits chimiques, mise en place de procédures d'entretiens des installations, restreindre l'accès aux locaux.

Vérifier le respect des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) :

- des produits CMR,
- des produits évalués prioritaires.

Informier et former les salariés aux risques et à la prévention des produits utilisés.